



Mon avocat refuse de me rembourser mon avance suite à l'aj...

Par **Cyrik**, le **26/09/2009** à **17:36**

Bonjour,

J'ai pris un avocat pour être défendu en pénal. (Bien sûr on a pas le choix ni accès au dossier!).

Cet avocat prend mon dossier, me dit que je ne peut pas avoir droit à l'AJ vu que je suis propriétaire d'un bien immobilier, donc je ne fais pas de demande d'AJ.

Il me défend et le paye intégralement.

Entre temps j'apprends que je peux tenter une demande d'AJ même si je suis propriétaire et effectivement, dans mon cas de ressource, je viens d'apprendre que l'AJ mais accordé à titre total.

Je demande donc à mon avocat de me rembourser la somme que j'ai versé.

Je viens de recevoir un courrier de sa part comme quoi je n'avais pas à faire une demande d'AJ dans son dos (je pensais sincèrement ne pas y avoir le droit et en plus je l'ai préciser lors d'une conversation téléphonique à son secrétariat!!!) et qu'il refuse de me rembourser!

A t'il le droit?

Et que dois je faire pour faire valoir l'AJ et ainsi sortir la tête de l'eau (en ce moment les fins de mois sont difficile et la somme que j'ai réglé se monte à 500euros)?

Merci d'avance de votre aide.